

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

Affiché le : 28/02/2023

13. Signature d'une convention de partenariat entre l'association Act Now Production et la commune de Boisseuil.

La saison culturelle couvrant la période allant de septembre 2022 à juin 2023 n'a été que partiellement réalisée, avec l'organisation de 3 spectacles sur 6, dans la mesure où le tribunal judiciaire de Limoges a ordonné la liquidation judiciaire de l'association Horizons Croisés le 12 décembre dernier.

L'association Act Now Production, qui a pour but le développement culturel en produisant et en diffusant des spectacles (concerts, danse, humour, festivals, théâtre), pourrait organiser la saison culturelle de la commune de Boisseuil sur l'année 2023.

Six manifestations seraient organisées avec la mise à disposition gratuite de l'espace culturel du Couzzy. Deux événements supplémentaires pourront également être organisés en fonction des opportunités, pour un jour maximum chacun. L'espace culturel du Couzzy sera également mis à disposition gratuitement avec la partie technique prise en charge par l'association.

Une participation financière de 50 000 € pour l'année 2023 sera versée à l'association Act Now Production dans le cadre d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le versement d'une subvention de 50 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association Act Now Production ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

